# Détachement. Cadres d'emplois de la police municipale. Durée de la formation initiale et modalités d'obtention de l'agrément

## Revue - Pouvoirs de police et sécurité

### Source - JO

Le décret n° 2020-1243 du 9 octobre 2020 fixe une durée de formation initiale d'application ou de formation obligatoire spécifique pour les fonctionnaires d'un corps des services actifs de la police nationale détachés ou directement intégrés dans un des cadres d'emplois des agents, des chefs de service ou des directeurs de police municipale et pour les militaires de la gendarmerie nationale détachés dans ces mêmes cadres d'emplois. Il aligne par ailleurs les modalités d'obtention de l'agrément du procureur de la République et du préfet pour les agents accueillis en détachement sur celle des agents recrutés par voie de concours.